

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
	Nom et Prénom :
ou	Dénomination (pour les personnes morales) : <u>CARREFOUR SUPPLY CHAIN</u>
	Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : <u>Mr. Martinet, directeur de site (représentant et signataire)</u>
	Adresse : N° Rue <u>Route départementale 810</u>
	Commune <u>Labenne</u>
	Code postal <u>40530</u>
	Nature des activités : <u>Logistique et Transport</u>
	
	
	Qualification :
	
	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Cf. Annexe	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

[illegible]

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Nettoyage, débroussaillage du terrain et terrassements

Altération

☐ Préciser :

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Ecologue en charge du suivi des travaux

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Septembre à décembre 2017 (cf. dossier)
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine

Départements : Landes (40)

Cantons :

Communes : Soorts-Hossegor

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☐

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mesures d'évitements, de réductions, d'accompagnements et de suivis (cf. Dossier de dérogation)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi écologique en phase de chantier avec bilan en fin d'opération

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

ANNEXE

B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés

Nom scientifique Nom commun		Description
B1	<i>Sylvia atricapilla</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Fauvette à tête noire	
B2	<i>Certhia brachydactyla</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Grimpereau des jardins	
B3	<i>Hippolais polyglotta</i>	0,05 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Hypolaïs polyglotte	
B4	<i>Aegithalos caudatus</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Mésange à longue queue	
B5	<i>Cyanistes caeruleus</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Mésange bleue	
B6	<i>Parus major</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Mésange charbonnière	
B7	<i>Lophophanes cristatus</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Mésange huppée	
B8	<i>Passer domesticus</i>	0,66 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Moineau domestique	
B9	<i>Dendrocopos major</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Pic épeiche	
B10	<i>Fringilla coelebs</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Pinson des arbres	
B11	<i>Phylloscopus collybita</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Pouillot véloce	
B12	<i>Regulus ignicapilla</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Roitelet à triple bandeau	
B13	<i>Erithacus rubecula</i>	0,66 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Rougegorge familier	
B14	<i>Phoenicurus ochruros</i>	0,66 ha favorable à l'alimentation et la halte migratoire de l'espèce
	Rougequeue noir	
B15	<i>Sitta europaea</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Sittelle torchepot	
B16	<i>Troglodytes troglodytes</i>	0,05 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Troglodyte mignon	
B17	<i>Sciurus vulgaris</i>	0,37 ha favorable à l'alimentation, la reproduction et la halte migratoire de l'espèce
	Ecureuil roux	
B18	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	0,66 ha favorable à l'alimentation et au transit
	Pipistrelle commune	
B19	<i>Cerambyx cerdo</i>	12 essences de Chênes pédonculés sont concernées
	Grand capricorne	